

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 21 novembre 2016 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Madame CANTIER Nadège
Monsieur MOURON Pierre

POUVOIRS :

Madame BRANDOLESE Véronique à Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur VA Jean à Monsieur LEBEAU René
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur DJEDDOU Rabah à Monsieur PIGEAU Philippe
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre

EXCUSEES :

Mesdames DEMAIZIERE Anne-Noëlle et BOUCHARD Colette

ABSENTE :

Madame SARANDAO Gilda

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur MOURON Pierre

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2016, déposé sur la table, sera mis à l'approbation des membres du Conseil Municipal lors de la réunion du 12 décembre 2016.

Après examen du rapport correspondant et débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, le principe du lancement d'un programme d'habitat adapté pour personnes âgées à Torcy, tel qu'il a été localisé le long de l'Avenue du 8 Mai 1945 ;

DECIDE à cet effet de vérifier plus avant sa faisabilité technique, par l'exécution de nouvelles études : levés topographiques, sondages géotechniques et autres ;

MANDATE Monsieur le Maire pour engager les négociations foncières avec les propriétaires concernés par l'emprise foncière sur laquelle serait développé le programme : la SCI Les Rives du Champ Cordet, la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'OPAC de Saône-et-Loire, et M. et Mme BULMANSKI, étant souligné toutefois que la parcelle AH 433 (station service) si elle ne pouvait être acquise ne remet pas en cause la première phase de la résidence seniors envisagée ;

RETIENT la préférence d'une maîtrise d'ouvrage communale quant au lancement de la première phase du programme, la Ville de Torcy devant détenir la dynamique de la démarche et par son engagement assurer aux bénéficiaires-cibles la possibilité d'y avoir accès, à la fois pour la construction et le fonctionnement à la livraison des logements ;

DELIVRE en conséquence un mandat général à Monsieur le Maire pour engager les dépenses nécessaires à l'exécution des nouvelles études techniques, lesquelles seront inscrites au budget principal du Budget Primitif 2017.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2016-083 : Illuminations de Noël 2016 – Achat de nouveaux motifs
Société retenue **DECOLUM** – 3, Rue du Finissage – 55310 TRONVILLE EN BARROIS
Montant de l'offre de prix : **5 104,35 € H.T.** (TVA à 20 %)
- N° D/2016-084 : Acquisition du mobilier pour le futur restaurant municipal d'enfants
Société retenue **HABA France** – 1 Bis, Rue Arago – ZA des Meuniers – 91520 EGLY
Montant de l'offre de prix : **16 683,82 € H.T.** (TVA à 20 %) montage compris
- N° D/2016-085 : Bourbon – La Rotonde – Raccordement des branchements des riverains suite à la reprise du réseau d'eaux pluviales
Attributaire : Société **SOCATER** – 15, rue du Bailly – BP 57514 – 21075 DIJON CEDEX
Montant de l'offre de prix : **6 402,00 € H.T.** (TVA à 20 %)

Poursuivant l'examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, la conclusion d'un contrat général de représentation avec la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) accordant la diffusion d'œuvres issues de son répertoire au Centre Culturel de Torcy, le C2, aux conditions présentées,

ADOPTE les termes du contrat général de représentation de la SACEM,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

DECIDE, à l'unanimité :

- de majorer le nombre de membres du conseil de communauté de 10 % selon les dispositions des articles L 5211-6-2 et L 5211-6-1, alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de répartir ces sièges supplémentaires à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, au moyen du tableau établi pour calculer et répartir les 65 sièges obtenus selon la méthode réglementaire ce qui donne le résultat suivant :

- Attribution du 1^{er} siège au Creusot,
- Attribution du 2^{ème} siège à Blanzey,
- Attribution du 3^{ème} siège au Creusot,
- Attribution du 4^{ème} siège à Montceau-les-Mines,
- Attribution du 5^{ème} siège à Torcy,
- Attribution du 6^{ème} siège au Creusot.

DECIDE, à l'unanimité, la création des postes permanents suivants au tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} décembre 2016 :

- **I technicien territorial**
- **I adjoint technique de 2^{ème} classe**

DIT que les crédits de dépenses correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement d'un programmeur artistique, et les missions qui lui seront confiées, aux conditions de rémunérations présentées (à minima indice brut 500, correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial) à compter du 1^{er} décembre 2016,

DIT qu'à défaut de candidature statutaire il sera procédé au recrutement d'un programmeur artistique contractuel,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre des charges de personnel du budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement si le poste est pourvu par un agent non titulaire.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative N°3 au Budget Primitif 2016, relative au budget principal, équilibrée en dépenses et recettes, telle que détaillée ci-après :

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Virement de crédits :

- Programme N°116001 – Matériels et équipements des services 2016

De l'article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	- 1.000,00 €
A l'article 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 500,00 € (achat d'extincteurs)
A l'article 21571 – Matériel roulant – Voirie	+ 500,00 € (suite à l'achat du véhicule Berlingo)

- Du chapitre 020 – Dépenses imprévues - 15.000,00 €
 - Au programme N°116002 – Mise à niveau du parc et réseau informatique :
 - à l'article 21538 – Autres réseaux + 10.000,00 €
 - à l'article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique + 5.000,00 €

B- Ouverture d'un nouveau programme

- Programme N°116007 – Cabinet médical

Article 2138 – Autres constructions	+ 400.000,00 € (afin de permettre de solliciter les établissements de crédit)
Article 16441 – Opérations afférentes à l'emprunt	+ 400.000,00 €

L'équilibre du budget reste assuré, même s'il s'apprécie en volume.

II - ECRITURE DE CESSION (D'UN VÉHICULE) prix de vente : 160,00 €

Ouverture des crédits suivants :

- à l'article 676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement +160,00 €

- à l'article 192 – Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations +160,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour passer les écritures correspondantes.

INFORMATIONS DIVERSES :

a – Vidéosurveillance :

Ce qui a été espéré est techniquement possible dans le cadre d'un véritable plan de déploiement comprenant 14 caméras et une salle dédiée. Les lieux sensibles sont traités : les groupes scolaires, les installations sportives, le centre de loisirs ainsi que le futur centre ville. Des évolutions en rapport dans le fonctionnement de notre police municipale seront à travailler.

b – Etude de programmation pour la rénovation du groupe scolaire de Champ Bâtard :

Il va être mis à l'étude un projet de modernisation du groupe scolaire de Champ Bâtard avec des interventions planifiées sur plusieurs exercices. Dans cette réflexion, est aussi associé le devenir du centre de loisirs.

c – Décharge :

La Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de l'installation de stockage de Torcy (SITA) s'est tenue le 18 novembre 2016 en Mairie de Torcy, animée par M. le Sous-préfet d'Autun.

L'année 2016 a été particulièrement difficile pour les Torcéens et, en particulier, les riverains de la décharge, ce qui a été convenu par tous les acteurs du dossier (SITA, DREAL Bourgogne – Franche-Comté).

Les problèmes ont été ciblés :

- production de jus : lixiviats acheminés par un tuyau endommagé à la station d'épuration
- en attendant le tuyau à changer : remplacé par des transports en camion plusieurs fois par jour.

Perspective : Un projet de méthanisation en gestation (principe de récupération du gaz pour produire de l'électricité).

d – VFCEA :

Des ateliers-débats sont mis en place (calendrier à recevoir). Une réunion de présentation générale est prévue le mardi 22 novembre 2016, à 19 h 00 Salle Saint-Henri (Le Creusot) : 4 invités pour la Ville de Torcy, le Maire accompagné de 3 Adjointes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à TORCY, le 10 décembre 2016

LE SECRETAIRE,



LE MAIRE,

